

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1529/SG/ESJ portant ouverture de cantines scolaire année 1968-1969.

n° 1529/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

4 octobre 1968

Numéro JO

n° 20 du 25/10/1968

Date du numéro

25 octobre 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Seront ouvertes pour compter du 1er octobre 1968 les cantines suivantes: Ali-Sabieh, Holl-Holl; Dikhil, As-Eyla, Yoboki , Obock: Tadjourah, Randa, Dorra, Sagallou. Art. 2. —Seront ouvertes pour compter du 1er janvier 1969 les cantines suivantes: Dammerjog Oueah Waddi. Art. 3. —Le taux de la ration journalière défini à l'article 4 de l'arrêté n° 65-52 reste fixé à 38 francs.